



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

26 mai 2021
Original : Anglais

19^e Réunion de la CMDD

Vidéoconférence, 7-9 juin 2021

Point 4 de l'ordre du jour : Mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD)

Apprentissage par les pairs : structures et processus de mise en œuvre du Programme 2030 et des ODD dans les pays méditerranéens

Note du Secrétariat

À la suite de la session interactive sur la « mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) et de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD) au niveau national » qui s'est tenue lors de la 18^e Réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD – Budva, Monténégro, 11-13 juin 2019), le Secrétariat a consulté à distance les membres de la Commission représentant les Parties contractantes pour recueillir leurs contributions au sujet de leurs expériences respectives lors du Forum politique de haut niveau.

La plupart des Parties contractantes ont fourni des contributions sur les trois éléments suivants : une action transformatrice menée en matière de transposition, de mise en œuvre et de suivi des ODD au niveau national ; une difficulté rencontrée concernant la transposition, la mise en œuvre et le suivi des ODD ainsi que de potentielles solutions ; et un enseignement tiré des Examens nationaux volontaires présentés lors du Forum politique de haut niveau. Ces contributions sont incluses dans le document d'information UNEP/MED WG.493/Inf.8.

Sur la base des données factuelles recueillies auprès des pays méditerranéens, le Secrétariat a rédigé le présent projet de document de synthèse, dans lequel sont identifiés des points communs entre les pays méditerranéens en matière de transposition, de mise en œuvre et de suivi des ODD au niveau national (réalisations, difficultés, enseignements tirés), ainsi que les spécificités nationales qui peuvent être utiles à d'autres pays, en suivant une approche d'apprentissage par les pairs.

Le présent projet de document de synthèse est soumis à l'examen et aux commentaires de la 19^e Réunion de la CMDD en vue de sa finalisation et de sa diffusion.

Apprentissage par les pairs : structures et processus de mise en œuvre du Programme 2030 et des ODD dans les pays méditerranéens

Contexte

1. En Méditerranée, le système PNUE/PAM – Convention de Barcelone est doté de mécanismes de développement durable qui font écho aux mécanismes mondiaux, à savoir :

Mondial	Régional (Méditerranée)
Programme 2030 et Objectifs de développement durable (ODD)	Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD)
Forum politique de haut niveau	Commission méditerranéenne de développement durable (CMDD)
Examens nationaux volontaires	Mécanisme simplifié d'examen par les pairs
Indicateurs ODD ; indice et tableaux de bord ODD	Tableau de bord de la durabilité en Méditerranée

2. La **Commission méditerranéenne de développement durable (CMDD)**, créée en 1995 au lendemain de la Conférence de Rio (1992), en tant qu'organe consultatif multipartite des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (c'est-à-dire 21 pays riverains et l'Union européenne) et en tant que forum de partage d'expériences et d'apprentissage par les pairs. La CMDD réunit sur un pied d'égalité non seulement les représentants des Parties contractantes (22) mais également des parties prenantes (18) de diverses catégories : réseaux de collectivités locales, société civile/organisations non gouvernementales (ONG), acteurs socio-économiques, organisations intergouvernementales (OIG), communauté scientifique et représentants parlementaires. La CMDD soutient les Parties contractantes dans leurs efforts d'intégration des questions environnementales dans leurs programmes socio-économiques et de promotion des politiques de développement durable dans la région méditerranéenne. Agissant comme un forum pour le partage d'expériences et l'apprentissage par les pairs, la CMDD a joué un rôle déterminant dans l'intégration des principes du Programme pour le développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et des objectifs de développement durable (ODD) dans la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD).

3. La **Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD) 2016-2025** a été adoptée par tous les pays méditerranéens lors de la 19^e Réunion des Parties contractantes (COP 19) (Athènes, Grèce, 9-12 février 2016) (décision IG.22/02) en tant que document d'orientation stratégique pour toutes les parties prenantes et partenaires afin de déployer le Programme 2030 aux niveaux régional, sous-régional et national. La SMDD fournit un cadre politique intégrateur visant à assurer un avenir durable à la région méditerranéenne, en accord avec les objectifs de développement durable (ODD). La vision de la SMDD est la suivante : « *Une région méditerranéenne dans laquelle les habitants jouissent d'une qualité de vie élevée et où le développement durable s'inscrit dans les limites de la capacité de charge d'écosystèmes sains. Cela passe par des objectifs communs, une forte implication de toutes les parties prenantes, la coopération, la solidarité, l'équité et la gouvernance participative* ». Comme le souligne son sous-titre « *Investir dans la durabilité environnementale pour parvenir au développement social et économique* », la SMDD est animée par la conviction que l'investissement dans l'environnement est le meilleur moyen de garantir la création d'emplois durables à long terme et le développement socio-économique ;

4. Le **Mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER)** est un dispositif d'incitation innovant destiné à promouvoir un dialogue entre des pays méditerranéens volontaires concernant les politiques, les structures et les processus nationaux en faveur du développement durable. Ce mécanisme d'examen par les pairs soutient les Parties contractantes dans la rationalisation de leurs travaux visant à mettre en œuvre, de manière synergique, les politiques de développement durable et les obligations environnementales, la SMDD et les ODD. Le mécanisme et les expériences d'apprentissage par les pairs

facilitent la transposition, la mise en œuvre et le suivi de la SMDD et des ODD aux niveaux régional et national, améliorant ainsi la coordination efficace entre les services gouvernementaux. Il présente un potentiel pour appuyer la préparation et le suivi des examens nationaux volontaires présentés par les Parties contractantes lors du Forum politique de haut niveau des Nations Unies, qui visent à faciliter l'échange des expériences, succès, difficultés et enseignements acquis au niveau national, en vue de mobiliser des partenariats et un appui multipartites pour accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et des ODD. SIMPEER aide les Parties à recenser les obstacles communs à la mise en œuvre de leurs stratégies nationales de développement durable, tels que les cloisonnements existants entre les différents services ministériels, ainsi qu'à trouver de possibles solutions, comme la mise en place d'un cadre de gouvernance unique au niveau national et d'un mécanisme de coordination efficace pour mettre en œuvre le Programme 2030.

5. Le **tableau de bord méditerranéen de la durabilité** constitue une liste évolutive d'indicateurs, dont la plupart correspondent ou sont liés aux indicateurs de niveau I des ODD, visant à suivre la mise en œuvre de la SMDD. Les indicateurs sont régulièrement alimentés par le Centre d'activités régionales Plan Bleu (PNUE/PAM), qui utilise les sources d'information et de données existantes, pour mettre en évidence les tendances observées, produire des fiches d'analyse et préparer des études régionales d'évaluation et de prospective sur les interactions entre environnement et développement. Les travaux en cours sur le tableau de bord comprennent l'intégration des indicateurs de consommation et production durables (CPD) liés à l'économie circulaire, verte et bleue.

Introduction

6. La 18^e Réunion de la CMDD (Budva, Monténégro, 11-13 juin 2019) a abordé la mise en œuvre de la SMDD et des ODD au niveau national dans une perspective de gouvernance. La session interactive était axée sur les structures, les processus et les expériences nationales en matière de développement durable, en particulier à travers les expériences du Mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER) et des examens nationaux volontaires présentés lors du Forum politique de haut niveau. Les représentants des Parties contractantes ont fait état des initiatives de transformation entreprises pour transposer, mettre en œuvre et suivre les ODD et la SMDD au niveau national, ainsi que des difficultés rencontrées et des enseignements tirés.

- Les Parties contractantes qui ont participé à l'édition pilote SIMPEER et à sa deuxième version sont les suivantes : la France, le Maroc et le Monténégro (2016-2017), l'Albanie, l'Égypte et la Tunisie (2018-2019).
- Toutes les Parties contractantes sont passées par le processus d'examen national volontaire auprès du Forum politique de haut niveau :

Albanie (2018)	Grèce (2018)	Monténégro (2016)
Algérie (2019)	Italie (2017)	Maroc (2016, 2020)
Bosnie-Herzégovine (2019)	Israël (2019)	Slovénie (2017, 2020)
Croatie (2019)	Liban (2018)	Espagne (2018, 2021)
Chypre (2017)	Libye (2020)	République arabe syrienne (2020)
Égypte (2016, 2018, 2021)	Malte (2018)	Tunisie (2019, 2021)
France (2016)	Monaco (2017, 2020)	Turquie (2016, 2019)

7. Après la 18^e Réunion de la CMDD, le Secrétariat a consulté à distance les membres de la CMDD représentant les Parties contractante pour recueillir les contributions de leurs expériences respectives au sein du Forum politique de haut niveau autour des trois questions suivantes :

- i. Pouvez-vous indiquer une action transformationnelle menée en termes de transposition, de mise en œuvre et de suivi des ODD au niveau national ?

- ii. Pouvez-vous indiquer une des difficultés rencontrées dans la transposition, la mise en œuvre ou le suivi des ODD, et les solutions possibles ?
- iii. Une leçon tirée de l'expérience des examens volontaires nationaux auprès du Forum politique de haut niveau ?

8. Sur la base des contributions recueillies (document UNEP/MED WG.493/Inf.8) et du projet de rapport de synthèse SIMPEER 2016-2019¹, l'objectif de ce document est de mettre en évidence les éléments de synthèse couvrant les points communs entre les pays méditerranéens pour ce qui est de la transposition, de la mise en œuvre et du suivi des ODD (réalisations, difficultés, enseignements tirés), ainsi que les spécificités nationales qui peuvent être utiles à d'autres pays et les inspirer, selon une approche d'apprentissage par les pairs.

Enseignements tirés et difficultés en matière de gouvernance pour le développement durable en Méditerranée

9. Les principaux éléments de synthèse sont les suivants :
- Parmi les organes gouvernementaux nationaux, les ministères ou départements en charge des affaires environnementales sont souvent les organismes nationaux les plus conscients et les plus actifs pour promouvoir et mettre en œuvre les ODD et la SMDD au niveau national ;
 - Les Parties contractantes ont rencontré des défis communs dans la mise en œuvre des ODD au niveau national, notamment ceux liés à la coordination et à la mobilisation efficace de tous les acteurs gouvernementaux. Il est nécessaire de renforcer la structure inclusive et institutionnelle en vue de mettre en place des cadres de gouvernance multipartite aptes à contrer l'effet de cloisonnement (en comparaison aux approches intégrées et systémiques) ;
 - Il est nécessaire de renforcer les capacités et les ressources des administrations nationales pour aborder les ODD de manière adéquate, en particulier pour les programmes de suivi des indicateurs ODD. À cette fin, une meilleure interaction entre les processus de rapport sur les ODD liés au mandat du PNUE/PAM et sur le tableau de bord méditerranéen de la durabilité devrait être encouragée au profit des deux processus.
 - Les partenariats multipartites, les forums nationaux/locaux sur le développement durable et l'engagement des organisations de la société civile, des acteurs non gouvernementaux et des autres parties prenantes sont essentiels pour pallier les défis susmentionnés.

Les départements en charge des affaires environnementales sont souvent les organismes nationaux les plus conscients et les plus actifs dans la promotion et la mise en œuvre des ODD au niveau national.

10. Dans les pays qui ont volontairement participé aux exercices SIMPEER, le développement durable et l'environnement figurent explicitement dans les constitutions nationales. Dans chaque pays, la stratégie nationale de développement durable (SNDD) ou des stratégies similaires sont soutenues par la plus haute autorité de l'État et administrées par une autorité nationale. Plus cette dernière est influente, plus les autres départements ministériels se sentent responsables de la mise en œuvre de la stratégie.

11. L'édition pilote SIMPEER (2016-2017) a permis de mettre au jour les éléments suivants :
- En France, la Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020 (SNTEDD) a été adoptée par le Conseil des ministres le 4 février 2015. En 2018-2019, une communauté d'environ 300 acteurs publics et privés de différentes catégories a participé à l'élaboration conjointe d'une feuille de route nationale tenant compte des ODD. Ce travail a été supervisé par un comité de pilotage, impliquant les pouvoirs publics et les organisations de la société civile, et coprésidé par le ministère de la Transition écologique et solidaire et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

¹ Plan Bleu (2020). Mécanisme simplifié d'évaluation par les pairs des stratégies de développement durable dans les pays méditerranéens. Rapport de synthèse 2016-2019 - Document n° 20.

- Au Monténégro, la SNDD-2030 a été adoptée en 2016 par les pouvoirs publics, à l'issue d'un processus de dialogue multipartite de quatre ans lancé après la conférence Rio+20 (2012). La SNDD est dirigée par le ministère du Développement durable et du Tourisme sous la supervision du Conseil national pour le développement durable, les changements climatiques et la gestion intégrée des zones côtières (GIZC), présidé par le Premier ministre.

- Adoptée en 2017, la SNDD 2016-2030 du Maroc s'inscrit dans un cadre politique national volontariste défini par des références institutionnelles claires, à savoir la Constitution de 2011 et la loi-cadre n°99-12, qui font du développement durable un objectif explicite des politiques de développement du pays. La SNDD a été préparée sous la supervision du ministère délégué chargé de l'Environnement. Une plateforme interministérielle regroupant tous les services de l'administration facilite le suivi de la mise en œuvre des plans d'action sectoriels et le pacte d'exemplarité de l'administration ;

12. La deuxième édition SIMPEER (2018-2019) a permis de mettre au jour les éléments suivants :

- Les pouvoirs publics albanais ont adopté la deuxième Stratégie nationale pour le développement et l'intégration (NSDI-II 2015-2020) en 2016 en tant qu'élément clé du système de planification intégrée. Ce document stratégique illustre la vision, les priorités, les objectifs et les ressources en matière de développement social et économique, ainsi que l'ambition du pays de rejoindre l'UE. En tant qu'instrument de planification coordonnant les objectifs de développement avec ceux de l'adhésion à l'UE, la NSDI-II définit la vision nationale en matière de développement durable. L'Albanie a également lancé le processus d'établissement d'une feuille de route nationale pour la mise en œuvre des ODD identifiant les rôles et les responsabilités des principales institutions et autres parties prenantes ;

- En 2015, lors de l'introduction de la feuille de route politique basée sur la nouvelle constitution égyptienne, le pays a commencé à développer sa vision d'un avenir meilleur en élaborant sa SNDD : la Vision 2030 de l'Égypte. L'objectif principal de la stratégie est d'assurer à l'Égypte une économie compétitive, équilibrée et diversifiée, fondée sur l'innovation et la connaissance et reposant sur la justice, l'intégrité sociale et la participation. La stratégie prône un système équilibré et diversifié de gouvernance écologique qui investit à la fois dans les ressources naturelles et le capital humain pour assurer le développement durable et améliorer la qualité de vie des Égyptiens. Il s'agit d'un processus mené par l'État, avec une grande participation des acteurs concernés. L'Égypte a également créé un comité national présidé par le ministère de la Planification et du Développement économique pour la transposition institutionnelle, la mise en œuvre et le suivi des ODD ;

- En Tunisie, à la suite des articles clés de la nouvelle Constitution (2014) axés sur l'environnement et les ressources naturelles, la SNDD 2016-2020 prend en compte les domaines d'intervention des ODD, dont l'économie verte. La SNDD a été élaborée selon un processus participatif baptisé « La Tunisie que nous voulons », en parallèle des consultations internationales sur les objectifs et les ODD pour l'après 2015. La SNDD a été produite dans un contexte social et politique nouveau, caractérisé par une politique de décentralisation, la démocratie locale étant inscrite dans la Constitution. Cela favorise l'émergence d'une gouvernance locale collective pour le développement en général et la préservation des ressources naturelles en particulier.

13. Les expériences rapportées par Malte sont particulièrement intéressantes :

- L'expérience de Malte en matière de mise en œuvre des ODD montre que la nature transversale des ODD entraîne des difficultés de coordination à tous les niveaux du processus décisionnel, ce qui conduit souvent à des divergences découlant d'intérêts sectoriels différents. Il faut donc renforcer les mécanismes existants et établir des mandats clairs pour la coordination verticale (entre les niveaux national, régional et local) et la coordination horizontale (entre les ministères, les entités et les départements). Le Premier ministre maltais a exprimé l'engagement de son pays à conformer ses mesures budgétaires dédiés aux ODD en septembre 2019, ainsi qu'à faire en sorte, qu'à partir du budget 2020, les mesures qu'il contient soient conformes aux ODD.

14. Les autres expériences pertinentes comprennent les éléments clés suivants :

- En Algérie, les ODD sont inclus dans le Plan de développement des pouvoirs publics de 2017. En 2016, un comité de coordination interministériel a été mis en place sous la direction du ministère des Affaires étrangères ;

- La Bosnie-Herzégovine doit relever le défi l'harmonisation face aux difficultés causées par la complexité de l'organisation constitutionnelle, avec de nombreux ministères, diverses institutions et niveaux de décision ;

- En Croatie, le Comité national pour le développement durable (CNDD) a été constitué par les pouvoirs publics afin de coordonner et de contrôler la mise en œuvre du Programme 2030 et des ODD. Le CNDD est présidé

par le Premier ministre et réunit tous les ministres. Le ministère des Affaires étrangères et européennes est le coordinateur national et l'organe administratif du Comité ;

- Chypre a nommé la Direction générale pour les programmes européens, la coordination et le développement comme l'autorité compétente responsable de la mise en œuvre et du suivi des ODD ;
- En Grèce, une transformation essentielle est liée au mécanisme institutionnel mis en place pour coordonner les efforts d'adaptation des ODD au niveau national. La visibilité dont les ODD ont bénéficié grâce à l'expérience des examens nationaux volontaires a permis d'ancrer véritablement le développement durable au plus haut niveau politique ;
- En Israël, une décision gouvernementale préparée par le bureau du Premier ministre a exigé l'intégration des ODD pertinents dans les priorités stratégiques nationales. Un comité interministériel a été mis en place par le Premier ministre et dirigé par le ministère des Affaires étrangères et le ministère de la Protection de l'environnement pour préparer l'examen national volontaire ;
- En Italie, la SNDD a été adoptée par le Conseil des ministres et officiellement approuvée par le Comité interministériel pour la programmation économique. La rédaction de la SNDD a constitué un effort collectif, coordonné par le ministère de l'Environnement, du Territoire et de la Mer en consultation avec le ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale et tous les ministères concernés, y compris d'autres autorités nationales, des représentants de la société civile et les parties prenantes concernées ;
- En Libye : *à compléter*
- Au Liban, l'engagement des pouvoirs publics à l'égard du Programme 2030 s'est accéléré après l'élection présidentielle et qu'un Gouvernement national de conciliation a été formé en 2016. Créé en 2017, le Comité national présidé par le Premier ministre pour la coordination des efforts nationaux visant à intégrer les ODD dans les stratégies sectorielles est complété par des sous-comités (groupes thématiques) et une commission parlementaire pour le suivi des progrès ;
- À Monaco : *à compléter.*
- En Slovénie : *à compléter.*
- En Espagne, le Secrétaire d'État au Programme 2030 (sous l'autorité d'une Vice-Présidence) supervise la mise en œuvre de politiques axées sur les ODD aux niveaux national et infranational. La SNDD 2021-2030 est en cours de préparation, fondée sur la participation de tous les acteurs gouvernementaux concernés (ministères de tutelle et gouvernements infranationaux) et le dialogue avec des acteurs non étatiques.
- La République arabe syrienne a élaboré le premier rapport national sur le développement durable (examen national volontaire 2020) en coopération avec divers organismes gouvernementaux, le secteur privé et les organisations de la société civile ;
- La Turquie a indiqué que l'expérience des examens nationaux volontaires a été porteuse de changement et a permis d'obtenir une appropriation stratégique de haut niveau des ODD, de réaliser un état des lieux, d'établir des partenariats avec les organisations des Nations Unies, les secteurs public et privé, les autorités locales, les ONG, le monde universitaire et les citoyens, et de développer une base de données nationale des meilleures pratiques et des projets dans le cadre d'une vaste consultation nationale.

15. La nature intégrée, indivisible et interconnectée des ODD nécessite un débat approfondi sur l'interconnexion entre les différents objectifs et cibles. La nature transversale des ODD entraîne des difficultés de coordination à tous les niveaux du processus décisionnel, ce qui conduit souvent à des divergences découlant d'intérêts sectoriels différents. Il faut donc renforcer les mécanismes existants et établir des mandats clairs pour la coordination verticale (du niveau national au niveau local) et la coordination horizontale (entre les ministères et les secteurs).

16. L'action gouvernementale est également entravée par les contraintes internes de l'administration de l'État. Le fonctionnement interne est souvent cloisonné et manque d'une dynamique transversale, alors que les affaires liées à l'environnement et au développement durable sont par définition systémiques. Les liens entre l'administration de l'État et les autorités locales devraient également être renforcés en vue de l'instauration d'une culture commune du développement durable et des actions de transformation sur le terrain, à l'échelle des territoires et des communautés. L'administration publique doit saisir les occasions d'être exemplaire aux niveaux social et environnemental, par exemple en rendant les marchés publics plus

verts. Il est possible d'adopter des approches organisationnelles et opérationnelles moins gourmandes en consommation matérielle et plus respectueuses de l'environnement.

17. À cet égard, le Pacte sur l'exemplarité de l'administration publique mise au point au Maroc peut être considéré comme une bonne pratique :

- le premier axe stratégique de la SNDD vise à encourager les pouvoirs publics à déployer une approche éco-responsable exemplaire afin d'encourager et de promouvoir les pratiques de développement durable auprès de tous les acteurs économiques et sociaux au niveau national. Un pacte d'exemplarité de l'administration a été mis au point et plusieurs actions ont été entreprises, dont l'élaboration d'un guide méthodologique et d'une boîte à outils à destination des départements ministériels, l'adoption du pacte lors de la première réunion du Comité stratégique pour le développement durable (22 février 2019) sous la direction du chef du gouvernement; la diffusion de la circulaire n° 08/2019 du chef du gouvernement à toutes les administrations publiques les incitant à préparer des audits environnementaux de leurs bâtiments, l'introduction d'une nouvelle section dans le Prix Hassan II pour l'environnement consacrée aux administrations qui ont concrétisé le pacte, la décision d'introduire des véhicules verts dans le parc automobile des administrations publiques pour atteindre au moins 10% des nouvelles acquisitions à partir de 2019. Les actions menées par la Division chargée de l'environnement se sont concentrées sur l'utilisation respectueuse de l'environnement des ressources telles que l'énergie, l'eau et le papier. La Division a réduit la consommation d'eau de 50% en installant des robinets équipés de capteurs infrarouges, a produit 22% de sa consommation d'énergie électrique à partir d'énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques), a réduit sa consommation de carburant en achetant cinq voitures électriques en 2019 et a contribué au recyclage en mettant en place un système de tri du papier à la source.

18. Les expériences SIMPEER ont démontré la capacité de l'autorité nationale chargée de l'environnement et du développement durable à mobiliser d'autres entités publiques, les autorités locales, les organisations de la société civile, les milieux universitaires et le secteur privé, ce dernier étant le plus difficile à mobiliser. De même, tous les pays participants ont manifesté un engagement ferme de leur autorité nationale responsable de l'environnement, associé à la participation proactive et volontaire des équipes nationales chargées de la conception, de la mise en œuvre et du suivi des SNDD.

19. Toutefois, la plupart des parties contractantes qui ont répondu à la consultation en ligne (document UNEP/MED WG.493/Inf.8) ont fait état de difficultés dans la coordination efficace entre les services gouvernementaux. Parmi les difficultés et obstacles communs à la mise en œuvre de leur SNDD, il existe encore des cloisonnements entre les différents départements ministériels, ce qui nécessite la mise en place d'un cadre de gouvernance unique au niveau national et d'un mécanisme de coordination efficace pour la mise en œuvre du Programme 2030 et des ODD.

Les Parties contractantes ont rencontré des défis communs dans la mise en œuvre des ODD, notamment en ce qui concerne la coordination et la mobilisation efficace de tous les acteurs gouvernementaux, ainsi qu'en ce qui concerne le renforcement de l'engagement des organisations de la société civile et des autres parties prenantes en vue de résoudre ces difficultés.

20. Outre le fait que le Programme 2030 et les ODD bénéficient d'un engagement sans précédent, il est essentiel de renforcer la structure inclusive et institutionnelle en vue de mettre en place des cadres de gouvernance multipartite aptes à contrer l'effet de cloisonnement créé par les approches thématiques et sectorielles.

21. Les SNDD sont généralement intégrées et peuvent être considérées comme des stratégies d'ensemble. Elles renforcent ou influencent les stratégies sectorielles pour assurer l'intégration des principes du développement durable dans les politiques publiques, en fournissant une vision commune et partagée de la durabilité du développement. Afin de passer de la conception de la SNDD à sa mise en œuvre effective, les procédures et recommandations devraient figurer dans les politiques sectorielles par le truchement de divers mécanismes et instruments : par exemple, des règlements, des instruments économiques, des stratégies d'information et des campagnes de communication, et des modalités de travail pour les organismes publics et privés. Lorsque les pouvoirs publics définissent ces mesures, ils fournissent une base institutionnelle et juridique et le mandat nécessaire pour mobiliser tous les acteurs du secteur public afin de réaliser conjointement la SNDD. Il faut également un plan d'action définissant les

priorités et les actions à entreprendre, identifiant les responsabilités et les budgets pour renforcer la participation des parties prenantes lors de la mise en œuvre de la SNDD.

22. Le rôle du département ministériel chargé de superviser la mise en œuvre de la SNDD (c'est-à-dire le ministère de l'Environnement, du Développement durable ou une autre autorité telle que le Premier ministre ou le ministère des Affaires étrangères) est capital dans le processus dynamique de mise en œuvre de la SNDD. Ce rôle devrait être renforcé par un plan de communication élaboré comme un plaidoyer axé sur les responsabilités des différents départements ministériels et les intérêts des parties prenantes plutôt que sur des concepts génériques de développement durable. Étant donné que la SNDD va au-delà des préoccupations environnementales en incluant également des dimensions sociales et économiques, elle nécessite un renforcement des accords de travail conjoint entre les ministres. Elle exige également une plus grande cohérence entre les différentes autorités chargées de la coordination et du dialogue, telles que les conseils, les commissions et les autres organismes ayant une orientation spécifique, par exemple vers le genre ou la jeunesse.

- Le Comité des hauts fonctionnaires au développement durable, établi par le Code de l'Environnement en France, peut être une source d'inspiration pour d'autres pays. Le processus d'élaboration de la Stratégie nationale de transition environnementale vers le développement durable (SNTEDD) a été mené par le Commissariat général au développement durable (CGDD) du ministère en charge de l'Environnement, en association avec le Conseil national de la transition écologique (CNTE) et les hauts fonctionnaires au développement durable. Une délégation interministérielle au développement durable, placée sous la responsabilité du ministère de l'Environnement par le Premier ministre, gère le Comité des hauts fonctionnaires au développement durable et en assure le secrétariat permanent. Dans chaque ministère, le Comité des hauts fonctionnaires au développement durable est responsable de l'application de la stratégie nationale au sein de son ministère et de la promotion des actions de développement durable dans son domaine de compétence, par le truchement de stratégies sectorielles au service du développement durable. Le réseau des Comités des hauts fonctionnaires au développement durable se réunit au moins quatre fois par an et publie une lettre d'information accessible sur le site Web du ministère de l'Environnement.
- L'Italie a indiqué que l'un des principaux domaines à améliorer est celui de la cohérence et de l'efficacité des politiques, qui doivent être renforcées à tous les niveaux. Pour ce faire, l'Italie a demandé à la Commission européenne et à l'OCDE une assistance dans le domaine de la cohérence des politiques en faveur du développement durable par la mise en place du programme de soutien aux réformes structurelles. Ce programme vise à soutenir l'élaboration d'un plan d'action pour la cohérence des politiques en faveur du développement durable. Les résultats seront intégrés dans la révision de la SNDD et contribueront à doter les décideurs politiques et les principales parties prenantes des mécanismes institutionnels et des outils politiques nécessaires pour renforcer le développement durable.
- En Espagne, l'ancien Haut-Commissaire au Programme 2030 a accéléré la création d'un cadre de gouvernance visant à promouvoir les ODD dans les secteurs clés, à différents niveaux de gouvernement et auprès des acteurs concernés. Un projet de Plan d'action pour la mise en œuvre des ODD a été rédigé, fournissant ainsi une référence centrale pour la définition et la recherche de politiques transformatrices et de déclencheurs en faveur des ODD. Un programme similaire prévaut actuellement, le Secrétaire d'État pour le Programme 2030 (sous l'autorité d'une Vice-Présidence) supervisant la mise en œuvre de politiques axées sur les ODD aux niveaux national et infranational. Toutes les parties prenantes ont adopté une vision à long terme ainsi qu'une approche transversale. L'adoption de cette approche transversale visant à promouvoir les ODD dans des cadres institutionnel et stratégique a constitué un changement majeur qui a grandement facilité une transposition fluide et sans heurts du Programme 2030 dans les réformes de reprise et les plans d'investissements post-COVID en Espagne.
- Au Maroc, une nouvelle organisation a placé le Comité national du développement durable sous la présidence du chef du gouvernement, en plus d'un comité de suivi et d'un comité de promotion des ODD. Tous les ministères sont représentés par des points focaux au sein de cette plateforme nationale.
- En Algérie, la stratégie la plus transversale qui couvre la quasi-totalité des ODD est la Stratégie nationale pour l'environnement et le développement durable 2019-2035 et son Plan d'action 2019-2022 en cours d'adoption. La stratégie nationale exprime une vision nationale partagée et consensuelle du développement durable, qui rassemble dix-neuf stratégies, plans et programmes thématiques sectoriels récemment adoptés. La stratégie peut servir de cadre de référence pour rendre opérationnelle la mise en œuvre des ODD.

Il est nécessaire de renforcer les capacités et les ressources des administrations nationales pour aborder les ODD de manière adéquate, en particulier pour les programmes de suivi des indicateurs ODD.

- Albanie : le processus de mise en œuvre des ODD nécessiterait des ressources et des mécanismes adéquats pour utiliser les indicateurs et les données nationales à des fins de suivi. Le renforcement des capacités statistiques au niveau national constitue une difficulté majeure. Le suivi des ODD nécessite non seulement un mécanisme institutionnel bien coordonné, mais également un système de suivi solide, afin d'évaluer les résultats obtenus dans la réalisation des objectifs des ODD, tant au niveau national que local ;
- Algérie : fin 2018, 71 indicateurs produits à partir de sources nationales étaient disponibles, représentant seulement 30% du total des indicateurs ODD. Le système national d'information statistique (SNIS) a dû faire face à un double défi : renforcer la production statistique axée vers les ODD et mettre en place une plateforme statistique nationale sur le développement durable. Afin de consolider le SNIS, des groupes de travail thématiques, scientifiques et techniques ont été mis en place en 2016 pour soutenir le Comité interministériel de coordination et de suivi de la mise en œuvre des ODD.
- Bosnie-Herzégovine : les ODD peuvent être suivis au moyen de 45 objectifs et 108 indicateurs adaptés au niveau national. Nous sommes loin des 247 indicateurs des ODD.
- Croatie : les capacités et les compétences nécessaires au suivi des ODD font défaut. Le Bureau croate des statistiques a lancé un portail sur les ODD et élaboré 30 indicateurs jusqu'à présent.
- Chypre a amorcé l'élaboration d'une stratégie nationale relative aux ODD comprenant un solide mécanisme de suivi pour renforcer la capacité du gouvernement et des partenaires sociaux à soutenir la mise en œuvre des ODD.
- L'Égypte a mis en place un réseau de surveillance de l'environnement pour contrôler et évaluer les indicateurs environnementaux, et a indiqué que SIMPEER était un outil efficace pour le partage d'expériences, fournissant un soutien technique pour le suivi et l'évaluation des progrès nationaux pour la réalisation des ODD ;
- France : un rapport annuel est préparé par le Service de l'observation et des statistiques de l'environnement du Commissariat général au développement durable (ministère de l'Environnement) avec le soutien de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). Le rapport annuel est envoyé au Parlement après avoir été soumis au Conseil national de la transition écologique ;
- Grèce : la mise en place d'un mécanisme de suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre des ODD a constitué un énorme défi. Une liste d'environ 160 indicateurs (sélectionnés à partir du cadre d'indicateurs des ODD mondiaux et ajustés aux priorités nationales et alignés sur ce que les ministères pourraient mesurer régulièrement) a été approuvée pour le suivi quantitatif. Ces indicateurs sont approuvés par tous les ministères et par l'autorité statistique nationale ;
- Israël : des efforts importants ont été investis dans la compilation d'une annexe statistique complète de l'examen national volontaire (2019). Un rapport complet, comprenant environ 50% des indicateurs rassemblés par le Bureau central des statistiques d'Israël peut maintenant servir de base à une prise de décision éclairée sur les priorités nationales pour 2030. Les indicateurs de bien-être d'Israël, mesurés chaque année et présentés aux pouvoirs publics, sont un autre outil important. Ils continueront à soutenir l'élaboration des politiques pour réaliser les ODD ;
- Italie : le ministère de l'Environnement est chargé de rendre compte chaque année de l'état d'avancement et des actions entreprises pour mettre en œuvre la SNDD. Le rapport est soumis à la présidence du Conseil des ministres, en particulier au département de la planification et de la coordination économiques, et transmis aux autres autorités nationales compétentes. En 2018, le ministère de l'Environnement a mis en place un groupe de travail dont l'objectif est de sélectionner des indicateurs pour suivre et mesurer la mise en œuvre de la SNDD dans le cadre plus large des indicateurs ODD utilisés par l'Institut national des statistiques.

- Le Liban a fait état d'un problème lié au manque d'accès aux données ;
- Libye : à compléter.
- Monténégro : en 2017-2018, le ministère du développement durable et du tourisme a mis en œuvre le projet « *Mise en place d'un système intégré pour rendre compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable* », en s'appuyant sur le système d'information sur les rapports d'indicateurs du PNUE (IRIS) pour 33 indicateurs prioritaires. Le Monténégro a fait état de difficultés dans l'utilisation d'IRIS ;
- Maroc : le système de suivi de la mise en œuvre de la SNDD a été défini. Chaque objectif de la SNDD comprend un certain nombre d'indicateurs. La publication d'indicateurs renseignés relève de la responsabilité du Haut Commissariat au Plan ;
- Monaco : à compléter.
- Slovénie : à compléter.
- L'Espagne a souligné la nécessité d'harmoniser les cadres nationaux d'indicateurs avec le système international pour le suivi et l'évaluation des ODD. Il s'agit d'un processus en cours et la SNDD 2021-2030 permettra de relever ces défis à l'aide d'un nouveau cadre national d'indicateurs.
- République arabe syrienne : en raison des crises auxquelles fait face le pays, il n'a pas été possible d'extraire des données statistiques au cours des dernières années pour construire une base de données permettant de calculer les indicateurs des ODD ;
- Tunisie : l'Observatoire tunisien de l'environnement et du développement durable (OTEDD) ne suit que 50 indicateurs ;
- Turquie : la disponibilité des indicateurs constitue une difficulté majeure. Les responsabilités ont été attribuées aux ministères pour 218 indicateurs des ODD. TurkStat a publié un communiqué de presse en février 2019, comprenant seulement 83 indicateurs sélectionnés dans la liste mondiale.

Les partenariats multipartites, les forums nationaux/locaux sur le développement durable et l'engagement des organisations de la société civile, des acteurs non gouvernementaux et des autres parties prenantes sont essentiels pour pallier les difficultés susmentionnées.

23. Malgré les processus participatifs et inclusifs expérimentés pour l'élaboration des SNDD, l'implication réelle des parties prenantes autres que les acteurs gouvernementaux continue de constituer un défi dans la transformation des documents stratégiques en politiques et actions efficaces. Le leadership des plus hautes autorités de l'État ne doit pas faire abstraction de la nécessité de veiller à ce que les autres parties prenantes soient incluses dans les mécanismes de gouvernance participative. Relever le défi de la durabilité implique des approches innovantes qui favorisent le dialogue social et la participation des représentations professionnelles et des citoyens. Les partenariats avec les autorités locales, les acteurs socio-économiques, les organisations de la société civile et la communauté scientifique doivent être renforcés, ainsi que les forums citoyens pour sensibiliser le grand public et engager un dialogue sur les questions cruciales du développement durable.

24. Selon les conclusions du SIMPEER, l'implication de tous les acteurs et parties prenantes dans la conception et la mise en œuvre de la SNDD permet de surmonter les changements dans les programmes stratégiques. La définition de plans d'action annuels qui précisent des objectifs réalisables et fixent le rythme de la transition dans le cadre d'un processus participatif et inclusif constitue un autre moyen de faire de la stratégie un document de politique publique qui transcende les programmes électoraux et n'est pas lié à la durée des mandats politiques.

25. L'élaboration de stratégies locales (municipales) de développement durable améliore l'appropriation des principes promus et des actions recommandées dans le cadre de la SNDD. L'information, la formation et la sensibilisation des autorités locales et des parties prenantes sont essentielles pour que la SNDD devienne le document de référence en matière de planification du

développement local et pour garantir l'engagement des citoyens dans les actions en faveur du développement durable. L'implication des acteurs locaux dans la mise en œuvre des outils stratégiques de développement durable constitue également un défi majeur lié au processus de décentralisation.

Conformément au principe de subsidiarité, le rôle des collectivités locales et régionales ne se limite plus à la mise en œuvre de politiques et de plans de développement élaborés au niveau central. Les acteurs locaux ont des responsabilités dans la planification du développement à un niveau où les interactions entre les principes de durabilité sont plus tangibles et visibles. L'approche systémique se prête plus facilement aux contextes locaux dans le cadre d'une approche ascendante. Le rôle de l'administration centrale reste crucial pour soutenir les autorités locales dans l'exploitation de ces nouvelles responsabilités en leur fournissant des orientations structurelles, un renforcement des capacités, des outils de planification, une participation, une consultation, un financement et des processus de révision adaptés.

26. Étant logiquement animé par le marché et la volonté de réaliser des bénéfices, le secteur privé peut contribuer à la mise en œuvre de la SNDD par le truchement d'examen pertinents concernant la rentabilité et l'amélioration des conditions de production. Des mesures d'incitation pour les entreprises ainsi que des campagnes de communication faciliteraient l'appropriation des SNDD et des éléments liés à la durabilité par le secteur privé. La promotion des expériences de grandes entreprises qui ont adopté les principes du développement durable générerait un effet boule de neige au sein des tissus économiques nationaux.

- Albanie : l'une des priorités des pouvoirs publics est la transformation de la prestation de services publics grâce à l'approche centrée sur le citoyen. Dans une volonté de fournir « des services de haute qualité aux citoyens et aux entreprises de manière transparente, efficace et efficiente grâce à l'utilisation de technologies modernes et de services innovants », le cadre général pour la modernisation et la transformation des institutions et des pratiques de l'administration publique soutient la réalisation de l'ODD 16 « Paix, justice et institutions efficaces ». En outre, la consultation de la société civile, par l'intermédiaire d'un conseil national spécifique et de conseils spécialisés (par exemple sur le genre, la jeunesse), est nécessaire pour examiner toutes les stratégies et tous les programmes soumis pour adoption par les pouvoirs publics ;
- Algérie : le rapport d'examen national volontaire a été rédigé après consultation des élus, notamment au niveau local, des organisations de la société civile et du secteur privé, lors d'ateliers de sensibilisation aux ODD organisés en partenariat avec le système des Nations Unies.
- Bosnie-Herzégovine : « *au cœur des efforts du Programme 2030 de la Bosnie-Herzégovine se trouve l'élaboration et l'adoption du cadre des ODD dans le pays, développé par le biais d'un processus de consultation étendu et réitéré avec diverses institutions, les ONG, le secteur privé, les universités et les citoyens en général (...). L'initiative « Imagine 2030 » a permis aux citoyens de tout le pays de co-créer l'avenir* » (Messages clés de l'examen national volontaire de la Bosnie-Herzégovine, 2019, <https://sustainabledevelopment.un.org/memberstates/bosniaherzegovina>).
- La Croatie a envisagé une « *collaboration plus étroite avec les différentes parties prenantes (universités, jeunes)* » comme solution de mise en œuvre des ODD et du Programme 2030, et la « *sensibilisation à la nécessité de la coopération et des partenariats multipartites* » comme un enseignement tiré de l'expérience des examens nationaux volontaires ;
- Chypre : « la transposition, la mise en œuvre et le suivi des ODD présentent de nombreux défis étant donné qu'ils font intervenir presque toute la structure gouvernementale ainsi que de nombreuses autres parties prenantes » ;
- L'Égypte a assuré le renforcement des capacités des organismes gouvernementaux, des ONG et du secteur privé pour garantir leur participation à la réalisation des ODD, considérant que « *le mécanisme de coordination entre toutes les parties prenantes peut effectivement accélérer les progrès vers la mise en œuvre des programmes, plans et politiques de développement durable* » ;
- France : la loi 2009-967 du 3 août 2009 prévoit la consultation de cinq types de représentants non étatiques (collectivités locales, employeurs, syndicats, citoyens et députés), ainsi que la consultation de

personnes qualifiées (ateliers d'experts par exemple) et du grand public (consultations en ligne) pour l'élaboration de la SNDD. Les parties prenantes sont en outre invitées à promouvoir leurs actions à l'occasion de la Semaine de l'environnement, instaurée en 2003. Depuis 2014, cet événement a fusionné avec la Semaine verte de l'UE, qui se tient lors de la Journée mondiale de l'environnement des Nations Unies, célébrée chaque année le 5 juin.

- Grèce : en préparant son examen national volontaire, la Grèce a approuvé une approche couvrant l'ensemble de la société, avec une forte participation des parties prenantes au processus de cartographie et de bilan pour définir le point de départ national et les priorités d'adaptation des ODD, en renforçant la transparence, les partenariats et les responsabilités. La présentation de l'examen national volontaire de la Grèce au Forum politique de haut niveau de 2018 a été faite non seulement par le ministre de l'Environnement et de l'Energie, en tant que représentant des pouvoirs publics, mais aussi par le président du Conseil économique et social de Grèce, représentant les parties prenantes, et par le président de la Commission de l'environnement, un représentant élu du Parlement national.
- Israël : les parties prenantes de tous les secteurs ont participé aux réunions interministérielles pour préparer le premier examen national volontaire. Une large coalition d'organismes de la société civile a également été mise en place. Elle comprend des dizaines d'organisations principalement sociales et environnementales qui ont organisé des consultations et fourni un rapport sur la coopération future avec les pouvoirs publics. Un processus conjoint plus intensif entre les pouvoirs publics et les parties prenantes sera mené au cours des prochaines phases de mise en œuvre du Programme 2030.
- Italie : en plus d'une commission parlementaire permanente pour la mise en œuvre du Programme 2030 créée en 2018, la préparation de la SNDD a permis une interaction entre les acteurs gouvernementaux et les jeunes, les organisations de la société civile et les autorités locales dans le cadre du Forum national pour le développement durable. Ce forum a été établi par le ministère chargé de l'Environnement comme une plateforme de dialogue entre les institutions et la société civile. La révision de la SNDD débutera en 2020, au moyen d'un processus participatif ouvert impliquant tous les niveaux des pouvoirs publics (local et central) et les principales parties prenantes, avec le soutien du secteur universitaire et de la recherche.
- Liban : une commission parlementaire examine les progrès de la mise en œuvre des ODD et est chargée de mettre en correspondance la législation existante avec ces derniers. Des ateliers nationaux ont été organisés avec des représentants des pouvoirs publics, du secteur privé et des organisations de la société civile afin de sensibiliser aux ODD. Les organisations de la société civile ont organisé des consultations régionales et un site Web national pour les ODD a été créé et alimenté.
- Libye : à compléter.
- Malte : le gouvernement maltais est conscient que « *la mise en place de plateformes de mise en œuvre des ODD composées des principales parties prenantes, notamment la société civile, est essentielle pour gérer la coordination intersectorielle, surmonter les difficultés et accroître les responsabilités* ». Les pouvoirs publics ont mis en place un mécanisme de coordination soutenu par la loi sur le développement durable afin de créer un cadre dans lequel le développement durable est intégré dans tous les rouages de l'administration publique. Des organismes tels que le « Gardien des générations futures et le Réseau de développement durable » (*Guardian of Future Generations et le Sustainable Development Network*) visent également à favoriser les échanges et le dialogue national sur le développement durable à Malte.
- Monténégro : la participation des parties prenantes a été prévue dans chaque phase du développement de la SNDD jusqu'en 2030, notamment par le truchement de réunions consultatives et d'une audition publique. Des représentants de deux ONG, trois universités et trois experts indépendants sont membres du Conseil national pour le développement durable. Des obstacles demeurent au stade de la mise en œuvre pour impliquer toutes les parties prenantes et pour les rendre actives et pleinement impliquées dans la mise en œuvre de la SNDD, en particulier le secteur privé.
- Maroc : le processus d'élaboration de la SNDD 2016-2030 a impliqué toutes les parties prenantes par l'intermédiaire d'organismes tels que le Conseil économique, social et environnemental et la

Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement, d'une consultation des parties prenantes et d'ateliers. L'objectif 11 de la SNDD vise à « *Renforcer l'action des ONG environnementales et de développement durable et accroître leur participation aux processus de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des projets de la SNDD* ». La préparation de l'examen national volontaire s'est également basée sur un processus de consultation de toutes les parties prenantes. Ces consultations ont facilité la sensibilisation et l'appropriation des ODD au Maroc.

- Monaco : *à compléter.*
- Slovaquie : *à compléter.*
- L'Espagne présente un modèle de gouvernement décentralisé, dans lequel une grande part des politiques liées aux progrès en faveur des ODD doivent être mises en œuvre à un niveau infranational. Cela peut se traduire par différentes stratégies, différents délais et différentes approches visant les mêmes objectifs. Aligner les cibles de mise en œuvre et assurer la cohérence des approches stratégiques pour progressivement atteindre les objectifs à long terme du Programme 2030 peut s'avérer périlleux. Faciliter un processus de participation constant de toutes les parties prenantes concernées à la définition et au suivi de ces objectifs communs et soutenir un système de gouvernance ouvert et accessible pour la mise en œuvre du Programme 2030 constituent une part essentielle de la voie à suivre. Il en va de même pour la mise en place d'un ambitieux plan de sensibilisation de la société et de participation des jeunes générations à la réalisation des ODD comme garantie que les priorités à long terme restent en première ligne des plans de mise en œuvre des politiques.
- République arabe syrienne : « *En faisant mieux connaître à la société syrienne l'importance des ODD et la mise en œuvre du Programme 2030, une expérience positive dans la préparation du premier rapport national pour le développement durable (examen national volontaire de 2019) révèle que la clé de la réussite du processus de mise en œuvre est l'engagement, l'implication de toutes les parties prenantes aux niveaux national et local, notamment le secteur privé, les institutions, les organisations, la société civile, les universités, les partenaires de développement et les différentes agences gouvernementales* »
- Tunisie : l'instance pour le développement durable et la protection des droits des générations futures, créé par la Constitution de 2014 et institué par la loi organique n° 60/2019, représente une opportunité d'intégrer les ODD dans les plans de développement. L'article 129 de la Constitution stipule que « *l'instance du développement durable et des droits des générations futures est obligatoirement consultée pour les projets de lois relatifs aux questions économiques, sociales et environnementales ainsi que pour les plans de développement. L'instance peut donner son avis pour les questions qui relèvent de son domaine de compétence* ». La préparation de l'examen national volontaire a eu lieu dans le cadre d'un processus de consultation de toutes les parties prenantes : les ateliers et les réunions qui ont été organisés ont permis à toutes les parties prenantes de prendre conscience et de s'approprier les ODD.
- Turquie : la Turquie a fait état des transformations suivantes dans le cadre du processus de l'examen national volontaire : « *une appropriation stratégique de haut niveau, la réalisation d'un état des lieux, l'établissement de partenariats avec les organismes des Nations Unies, les secteurs public et privé, les autorités locales, les ONG, les universités et les citoyens, et des consultations efficaces, le développement d'une base de données nationale des meilleures pratiques et des projets (400 bonnes pratiques et projets des secteurs public et privé, des universités, des ONG et des municipalités)* ».

Conclusions

Les conclusions suivantes s'appuient sur le rapport de synthèse du SIMPEER 2016-2019 (2020).

27. Les circonstances dans lesquelles les SNDD sont mises en œuvre ont considérablement changé depuis l'adoption de la SMDD, des ODD et de l'Accord de Paris. La plupart des pays ont accéléré le rythme du changement, donné la priorité aux principes du développement durable et les ont intégrés dans leurs processus de planification du développement. L'importance que le PNUE/PAM accorde au développement durable par le truchement des travaux de la CMDD ainsi que des actions et programmes

connexes pourrait devenir une nécessité pour l'intégration environnementale plutôt qu'un choix, afin de répondre aux besoins des Parties contractantes qui devraient se conformer à des conditions politiques beaucoup plus strictes en matière de développement durable qu'au cours des décennies précédentes.

28. La SMDD est très pertinente dans le débat et la mise en œuvre des ODD dans les pays méditerranéens, qui ont aligné leurs objectifs de développement sur les ODD et les thèmes transversaux appropriés. En tant que telle, la SMDD constitue un lien entre les niveaux national et mondial, notamment pour affiner les objectifs, les orientations stratégiques et les actions fondées sur les objectifs de la SMDD. Le même besoin de conformité s'applique également au mécanisme de suivi de la SMDD (et des SNDD), car les indicateurs doivent être en étroite adéquation avec le débat mondial sur le suivi de la mise en œuvre des ODD, tout en reconnaissant les spécificités méditerranéennes.

29. L'expérience du SIMPEER constitue une contribution majeure du système PNUE/PAM – Convention de Barcelone aux débats plus larges sur le développement durable dans la région. Il constitue une base solide à utiliser lors de l'élaboration des dispositions opérationnelles de la Convention au niveau des Parties contractantes. SIMPEER peut soutenir le système PNUE/PAM – Convention de Barcelone à intégrer davantage son travail avec les ODD. Les aspects environnementaux fondamentaux abordés par la Convention pourraient être renforcés par des considérations sociales et économiques, en travaillant conjointement avec des partenaires susceptibles d'apporter cette valeur ajoutée, et en complétant ses travaux sur l'environnement par des aspects sociaux et économiques connexes.

30. SIMPEER a également permis de souligner que le secteur privé constituait un groupe spécifique de parties prenantes d'une grande importance pour les travaux futurs du système PNUE/PAM – Convention de Barcelone. Le secteur privé pourrait devenir un partenaire proche du système, contribuant à concrétiser son travail en fournissant des solutions technologiques et les moyens de les mettre en œuvre vers une économie circulaire.

31. Selon les considérations ci-dessus et l'expérience du SIMPEER, le système PNUE/PAM – Convention de Barcelone pourrait jouer un rôle plus actif dans la transition vers le développement durable en Méditerranée. Le système peut soutenir et aider les efforts des Parties contractantes pour intégrer les principes du développement durable dans leurs stratégies nationales et les mettre en œuvre. Il peut également servir de plateforme pour le suivi des objectifs et l'apprentissage par les pairs, c'est-à-dire l'échange de bonnes pratiques et d'expériences.
